

<https://www.snetap-fsu.fr/2023-Liste-d-aptitude-exceptionnelle-pour-l-acces-au-corps-des-Professeurs-de-l-enseignement-superieur-agricole>



2023 - Liste d'aptitude exceptionnelle pour l'accès au corps des Professeurs de l'enseignement supérieur agricole

Date de mise en ligne : jeudi 29 décembre 2022

- Métiers - Enseignant.e du Sup - Carrières, rémunérations, conditions de travail... -

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Cette note de service fixe, pour les maîtres de conférences de l'enseignement supérieur agricole, la procédure visant à l'établissement, pour l'année 2023, d'une liste d'aptitude exceptionnelle d'accès au corps de professeur de l'enseignement supérieur agricole.

Conditions de promouvabilité :

- être Maîtres ou Maîtresses de Conférences Hors-classe ou classe normale comptant au moins 10 ans de services effectifs dans ce corps ;
ET
- être titulaire de l'Habilitation à Diriger des Recherches ([HDR](#)) ou dispensé de la possession de l'habilitation

â€" > Nombre de promotions possibles : **8**

Calendrier :

- envoi de la fiche de candidature et la preuve de la possession de l'HDR à son établissement, au plus tard le **vendredi 6 janvier 2023**
- envoi du rapport d'activité et de la fiche-résumé au plus tard le **vendredi 10 mars 2023**

Téléchargez la [Note de service SG/SRH/SDCAR/2022-917](#)

Post-scriptum :

Retrouvez la Note de service [2023 - Rapport d'activité des Enseignant.es-Chercheur.euses](#)